



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 Avril 2022**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE**  
**DELEGUES**

En exercice : 34  
 Présents : 23  
 Votants : 29

**D22.040**

L'an deux mille vingt-deux,  
 le quatorze avril,  
 à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : SAGNET-POUGET Valérie, VALENTIN Denis, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, SANS Jean-Pierre, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, CONFORT René, PIGNOL Jean-Philippe, CABIROU Christian, SALENDRES Jean-Sébastien, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.  
 (23 présents)

**Absents** : RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à VALENTIN Denis), MALZAC Claude, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, KLING Jacqueline (pouvoir donné à JURQUET Didier), BONICEL Pascale (pouvoir donné à SALENDRES Jean-Sébastien), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, CASTAN Emmanuel (remplacé par SANS Jean-Pierre), CAYREL Jean-Claude (remplacé par PIGNOL Jean-Philippe), absents excusés.  
 (6 pouvoirs)

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D22.040: ADHESION DE LA CC ALCT A L'ADIL**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la réception de l'appel à cotisation de l'ADIL 48 – Agence Départementale d'Information sur le Logement - il préconise l'adhésion de la CC ALCT à cette structure, compte tenu des actions engagées et de l'utilité d'un partenariat dans le cadre de « Petites Villes de Demain », bénéfiques pour le territoire en matière de logement, d'information des usagers ou de

statistiques diverses. Cette adhésion s'élève à un montant de 2 634,56 € pour 2022, concernant la CC ALCT (soit 0.32 € par habitant et compte tenu d'une permanence mensuelle sur le territoire). Monsieur le Président propose que la CC ALCT adhère à l'ADIL 48 en lieu et place des Communes membres.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** la proposition exposée ci-dessus, à savoir :  
l'adhésion de la CC ALCT à l'ADIL 48, à compter de cette année, pour un montant de 2 634,60 €, en précisant que cette adhésion est faite en lieu et place des Communes membres.

**AUTORISE** Monsieur Le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 28 avril 2022,  
Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

**Jean-Claude SALEIL**